

Président

Téléphone : 04 79 75 93 30
presidence@savoie.cci.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND
LAC
Monsieur Renaud BERETTI
1500 BOULEVARD LEPIC
CS 20606
73100 AIX LES BAINS

Nos réf. : ACT-73S-2023-010_3827019-VB
Objet : **projet de révision allégée N°3 du PLUi de Grand Lac**

Le Bourget du Lac, le 27/04/2026

Monsieur le Président,

Vous nous avez sollicités pour émettre un avis sur **le projet de révision allégée N°3 du PLUi de Grand Lac** et nous vous en remercions.

Après examen attentif des pièces constitutives du dossier, nous souhaitons attirer votre attention sur un point en particulier.

Nous saluons l'ambition de l'agglomération de créer une halte ferroviaire permettant de mieux desservir les zones d'activités de Voglans et de Technolac. Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur les emplacements réservés à ce projet. En l'état, ces réserves foncières impactent deux entreprises du territoire pour lesquelles la perte de foncier serait difficilement compensable compte tenu de l'absence de terrain de taille comparable sur l'agglomération pour relocaliser leur activité.

Nous nous interrogeons donc sur la possibilité d'envisager des solutions alternatives et notamment de trouver d'autres terrains à proximité pour la réalisation de cette halte ferroviaire et de son parking. A titre d'exemple, la société Transports Bogeat Daniel occupe un terrain de 11 410 m² pour ses bureaux, ses entrepôts et le stationnement de ses véhicules (37 tracteurs routiers et 42 semi-remorques) et emploie 48 salariés. Une expropriation placerait l'entreprise en grande difficulté et entraînerait des conséquences sur sa viabilité. Cela viendrait rajouter une contrainte supplémentaire au contexte économique déjà difficile. C'est pourquoi il nous paraît important que soit pris en compte l'ensemble de ces éléments avant de valider définitivement le site d'implantation pour cette future halte ferroviaire.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces recommandations, qui visent à préserver le tissu économique local. Les autres sujets évoqués dans le projet de révision n'appellent pas de remarques complémentaires de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Marc BEGGIORA